

1. PRESENTATION

Coroir Nelly Formation est un organisme de formation dont le siège est sis 104 rue de la Charrière, 38500 LA BUISSE . La déclaration d'activité est enregistrée auprès du Préfet de région de Rhône-Alpes-Auvergne sous le numéro 82380351738 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat). *Coroir Nelly Formation* développe, propose et dispense des formations en présentiel, inter et intra établissements. Ces actions de formation rentrent dans le cadre de la formation professionnelle et des dispositions de l'article L 6313-1 du Code du travail et sont donc réalisées conformément à un programme préétabli qui, en fonction d'objectifs déterminés, précise les moyens pédagogiques, les moyens techniques et d'encadrement mis en oeuvre ainsi que les processus permettant de suivre son exécution et d'en apprécier les résultats. Toute prestation fera préalablement l'objet d'une contractualisation dont la forme sera ci-après dénommée «Bulletin de formation » ou Convention de formation ».

2. OBJET

Les présentes conditions de vente s'appliquent à toute l'Offre de *Coroir Nelly Formation* destinée à tout professionnel du secteur Médico-Social et du Sanitaire, ainsi qu'aux professions libérales, étudiants, particuliers, concernés par le domaine abordé, ci-après dénommés «Client».

Le fait de signer un Bulletin ou la Convention de formation implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions générales de vente. Toute condition contraire, et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le Client, ne peut prévaloir sur les présentes conditions de vente. Le fait que *Coroir Nelly Formation* ne se prévale pas, à un moment donné, de l'une quelconque des présentes conditions de vente ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement. Le Client, particulier ou professionnel, se porte fort du respect des présentes conditions de vente par l'ensemble de ses salariés, préposés ou agents. Le Client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations suffisantes de la part de *Coroir Nelly Formation* lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'Offre *Coroir Nelly Formation* à ses besoins.

3. TYPES DE FORMATION

3.1. Descriptif

Les dispositions du présent article concernent la formation en présentiel. Elle s'adresse à des apprenants individuels, ou collectifs dans le cas d'une formation inter ou intra (sur mesure). Elle est réalisée dans les locaux mis à disposition par *Coroir Nelly Formation* ou par le Client lorsqu'elle se déroule en intra-établissement.

Nombre de participants - 20 participants maximum par session sauf précision différente sur le programme de formation dans le catalogue de formation.

Méthodes pédagogiques - Exposés, études de cas, discussions, supervision ou analyse des pratiques suivant les programmes de formations développés dans le catalogue de formation.

3.2. Validation de la formation

Un certificat individuel de validation de la formation est délivrée au stagiaire à l'issue de la formation et selon la feuille d'émargement. Toute absence à une partie du stage donne lieu à

104 rue de la charrière

38500 LA BUISSE

Tél. : 04 76 91 31 38

www.nellycoroir.fr

N°de siret : 443 570 585 000 28 APE 851G

N°Adeli : 389310855

Membre d'une association agréée, le règlement des honoraires par chèque est accepté

une modification de l'attestation.

Une grille d'évaluation est remise au formateur à la fin de la session par le stagiaire. Ce questionnaire permet de mesurer le niveau de satisfaction des stagiaires sur le déroulement et le contenu de la formation (accueil, supports de cours, qualité des salles, qualité pédagogique du formateur...). Une attestation d'acquis de fin de formation est confiée au stagiaire après la formation, sous réserve d'avoir passé le test d'évaluation des acquis de fin de formation et répondu juste à 75% minimum. Cette attestation est à conserver par le stagiaire dans le cadre de son « Passeport d'orientation, de formations et de compétences. ».

3.3. Conditions financières

Les coûts d'inscription sont nets de taxe, (Exonération de TVA Article 293B du CGI) et sont hors déplacement, hébergement et repas du stagiaire. Tous les coûts d'inscription, correspondent aux seules prestations décrites dans l'offre de *Nelly Coroir Formation*. Toute prestation supplémentaire, non prévue dans l'offre de *Nelly Coroir Formation*, qui serait demandée par le Client sera à la seule charge du Client et fera l'objet d'un règlement direct par le Client au prestataire.

Sauf mention contraire (inscriptions individuelles et particuliers), les règlements seront effectués par le Client, au plus tard dans un délai de 30 (trente) jours à compter de la date de la facture, par virement bancaire ou postal ou par chèque à l'ordre de Nelly Coroir. Aucun escompte ne sera appliqué en cas de règlement avant l'échéance. En cas de retard de paiement, *Nelly Coroir Formation* pourra suspendre tous les Contrats en cours sans préjudice de toute autre voie d'action. Conformément à la loi n° 92-1442 du 31/12/1992, un intérêt de retard sera demandé pour tout paiement effectué au-delà de la date d'échéance par application d'un taux égal à une fois et demi le taux de l'intérêt légal. Mise en application du régime de la marge bénéficiaire. Article 26 et 26 bis de la 6ème directive.

3.4. Documents contractuels

Pour chaque inscription, une convention de formation (ou Bulletin d'inscription pour les inscriptions individuelles) en double exemplaire selon les textes en vigueur est adressée au Client qui devra la/le retourner au plus tôt et au plus tard 20 jours calendaires après sa réception, revêtue d'un bon pour accord et de la signature de la personne autorisée, et accompagnée de tous les documents et informations requis, sous peine d'annulation d'inscription, de façon unilatérale, par *Nelly Coroir Formation* sans préavis ni indemnité quelconque au bénéfice du Client. Le Bulletin/convention de formation est réputé valide et entre en vigueur à réception par *Nelly Coroir Formation* de cette convention/bulletin complète, dûment signée. *Nelly Coroir Formation* s'engage à fournir un accusé réception du Bulletin/Convention par mail dans les 10 jours après sa réception.

3.5. Remplacement d'un participant

Nelly Coroir Formation offre la possibilité de remplacer un participant par un autre participant ayant le même profil (sous réserve qu'il remplisse les pré-requis de formation le cas échéant), ou les mêmes besoins en formation et disponible aux dates indiquées. Le remplacement d'un participant est possible jusqu'à 10 (dix) jours calendaires avant le début prévu de la formation.

3.7. Annulation à l'initiative du Client

Pour toute annulation :

Entre 60 jours et 26 jours avant la date de début de la formation, le Client s'engage au

104 rue de la charrière

38500 LA BUISSE

Tél. : 04 76 91 31 38

www.nellycoroir.fr

N°de siret : 443 570 585 000 28 APE 851G

N°Adeli : 389310855

Membre d'une association agréée, le règlement des honoraires par chèque est accepté

versement d'une somme équivalent à 25% du tarif de la formation à titre de dédommagement. Cette somme n'est pas imputable sur l'obligation de participation au titre de la formation professionnelle continue de l'entreprise bénéficiaire et ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement ou prise en charge par l'OPCA. Aucun report de dates ne pourra être accepté pour une formation validée par bulletin/contrat de formation.

Moins de 25 jours avant la date de début de la formation, la totalité du règlement sera facturé par l'organisme de formation, à titre de dédommagement.

Toute formation commencée est due dans sa totalité.

3.8. Annulation à l'initiative de *Nelly Coroir Formation*

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement de la formation, *Nelly Coroir Formation* se réserve la possibilité d'annuler la formation au plus tard 30 jours avant la date prévue et ce, sans indemnité à verser au Client. L'inscription est reportée sur une session au contenu, durée et cout identique à une date ultérieure sans frais. Toute somme versée pour les frais d'inscription est retournée intégralement si le client ne reporte pas son inscription.

Dans le cas où la convention ne serait pas retournée signée par le client dans les 2 mois après son envoi au client, *Nelly Coroir Formation* ne pourra pas être tenue de conserver les dates prévues pour la formation concernée par la convention.

3.9. Force majeure

Nelly Coroir Formation ne pourra être tenu responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un formateur ou animateur de formation, les grèves ou conflits sociaux internes ou externes à *Nelly Coroir Formation*, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, l'interruption des communications ou des transports de tous types, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de *Nelly Coroir Formation*.

4 - COMMANDE – INSCRIPTION

Les inscriptions sont enregistrées jusqu'à concurrence des places, à réception d'un document écrit dûment paraphé et signé (bulletin d'inscription, courrier ou e-mail) par le Client. Si le stage est annulé par *Coroir Nelly Formation* les inscriptions peuvent être reportées sur une session au contenu identique à une date ultérieure.

4.1. Date limite des inscriptions

Trente, 30, jours avant le début du stage pour les sessions théoriques et quarante cinq, 45, jours avant le début du stage pour les sessions pratiques ou lorsque le nombre de participants maximum est atteint, toutes les demandes non-satisfaites sont portées sur une liste d'attente. En cas de désistement, la place est proposée à la première personne inscrite sur la liste.

4.2. Inscription par l'employeur

Une convention de formation est adressée à l'établissement en deux exemplaires, un mois, avant le début de la session : un exemplaire est à retourner signé dans les délais indiqués.

4.3. Inscription individuelle professionnel

104 rue de la charrière

38500 LA BUISSE

Tél. : 04 76 91 31 38

www.nellycoroir.fr

N°de siret : 443 570 585 000 28 APE 851G

N°Adeli : 389310855

Membre d'une association agréée, le règlement des honoraires par chèque est accepté

Un chèque de caution du montant de la formation est à adresser avec le bulletin d'inscription. Sans réception du chèque de caution, l'inscription est considérée comme non valide. La facture est adressée à l'issue de la formation. Une confirmation d'inscription est envoyée par mail à réception du bulletin d'inscription et du règlement. Le chèque reçu avec le bulletin d'inscription est encaissé au 1er jour de la formation.

4.4. Inscription des particuliers non-professionnels.

Un chèque du montant total de la formation est à adresser avec le bulletin d'inscription. Sans réception de ce chèque l'inscription est considérée comme non valide. La facture est adressée à l'issue de la formation. Sur ordre du Client, le chèque de caution peut servir au règlement et est encaissé au premier jour de la formation. Une confirmation d'inscription est envoyée par mail à réception du bulletin d'inscription et du règlement.

4.5. Organisation

Les stagiaires sont accueillis 15 mn avant le début du stage. Le formateur rappelle le déroulement de la formation, ses objectifs, présente son découpage pédagogique et l'évaluation des acquis prévus. Les stages débutent à 9h et se terminent à 17h (dont une pause de une heure pour le déjeuner).

Le nombre de participants maximum est 20 par session.

4.6. Niveaux requis

Des formations sont accessibles sans pré requis (voir détail sur catalogue). Des stages nécessitent des pré-requis sans dérogation possible.

5. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Nelly Coroir Formation est titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations proposées à ses Clients. A cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques, quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique,...) utilisés par *Nelly Coroir Formation* pour assurer les formations, demeurent la propriété exclusive de *Nelly Coroir Formation*. A ce titre, sans accord exprès formel de *Nelly Coroir Formation*, ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation non expressément autorisée. En particulier, le Client s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes que son propre personnel inscrit à la formation et engage sa responsabilité sur le fondement du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication de contenus non autorisés. Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle des contenus de formations en ce compris, le soutien de formation, sont strictement interdites, et ce, quels que soient le procédé et le support utilisés. En contrepartie du paiement du prix correspondant, les modules de formation font l'objet d'un droit d'utilisation personnel, non cessible. *Nelly Coroir Formation* demeure propriétaire de ses outils, contenus, méthodes et savoir-faire développés antérieurement ou à l'occasion de l'exécution des prestations pour le Client. L'utilisation des documents remis lors des formations est soumise aux articles 40 et 41 de la loi du 11 mars 1957.

Nelly Coroir Formation se réserve le droit de sous-traiter tout ou partie des prestations proposées dans l'Offre de *Nelly Coroir Formation*.

6. CONFIDENTIALITE

104 rue de la charrière

38500 LA BUISSE

Tél. : 04 76 91 31 38

www.nellycoroir.fr

N°de siret : 443 570 585 000 28 APE 851G

N°Adeli : 389310855

Membre d'une association agréée, le règlement des honoraires par chèque est accepté

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie de quelque que nature qu'ils soient, économiques, techniques ou auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du Contrat ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du Contrat, notamment l'ensemble des informations figurant dans la proposition de formation transmise par *Nelly Coroir Formation* au Client. *Nelly Coroir Formation* s'engage à ne pas communiquer à des tiers les informations transmises par le Client.

6.1. COMMUNICATION

Le Client accepte d'être cité par *Nelly Coroir Formation* comme client de ses offres de services, aux frais de *Nelly Coroir Formation*. Sous réserve du respect des dispositions aux articles 5 et 6, *Nelly Coroir Formation* peut mentionner le nom du Client, objet du Contrat, dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, communications à son personnel, documents internes de gestion prévisionnelle, rapport annuel d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

6.2. PROTECTION DES DONNEES

Le Client s'engage à informer chaque stagiaire que les données collectées sont traitées informatiquement à des fins d'amélioration de l'Offre *Nelly Coroir Formation* et du suivi de la validation de la formation opérée conformément au Contrat et le suivi des acquis de formation. Conformément à la loi en vigueur, le stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données le concernant et qu'à cette fin, une demande précisant l'identité et l'adresse électronique du requérant peut être adressée à *Nelly Coroir Formation*. Le Client est responsable de la conservation et de la confidentialité de toutes les données qui concernent le stagiaire et auxquelles il aura eu accès. *Nelly Coroir Formation* conservera, pour sa part, les données pédagogiques liées à la formation.

7- DROIT APPLICABLE – ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Les présentes conditions sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Client et *Nelly Coroir Formation* à l'occasion de l'exécution du Bulletin/Convention de formation, il sera recherché une solution à l'amiable et, à défaut, le règlement sera du ressort du Tribunal de Commerce de Grenoble.

8 - REGLES APPLICABLES

Il est de la responsabilité du Client de s'assurer que lui-même ou son personnel stagiaire respecte les lois ou règles applicables, en ce compris les règles du droit de la concurrence, et ce, durant toute la durée de la formation. Chaque stagiaire devra aussi se conformer aux règles de sécurité des différents sites d'accueil ; il est interdit de fumer dans les lieux publics et dans les locaux de la prestation. Le stagiaire s'oblige à fréquenter avec assiduité et régularité le stage de formation où il est inscrit. Il s'oblige à signer en début et milieu de chaque journée la feuille d'émargement mise à sa disposition. Il est entendu que les retards aux débuts des formations, absences non autorisées et non reconnues valables, tout comme le non-respect du contrat de

104 rue de la charrière

38500 LA BUISSE

Tél. : 04 76 91 31 38

www.nellycoroir.fr

N°de siret : 443 570 585 000 28 APE 851G

N°Adeli : 389310855

Membre d'une association agréée, le règlement des honoraires par chèque est accepté

formation par le stagiaire peuvent entraîner d'une part son renvoi du stage dans les conditions prévues par le règlement intérieur ou les présentes dispositions, d'autre part la suspension ou la suppression de la prise en charge. En outre, le défaut ou manque d'assiduité et de régularité sera sanctionné par un refus de délivrance de l'attestation de stage. L'employeur - ou selon le cas le stagiaire - s'oblige à souscrire et maintenir en prévision et pendant la durée du stage une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels, immatériels, directs et indirects susceptibles d'être causés par ses agissements ou ceux de ses préposés au préjudice de *Nelly Coroir Formation*.

9 – REGLEMENT INTERIEUR

Lors de la participation aux formations de *Nelly Coroir Formation*, le Client s'engage à respecter les dispositions du règlement intérieur de l'organisme de formation (lien vers le site envoyé avec la convocation). Conformément aux articles L 6352-3 et suivants et R 6352-1 et suivants du Code de travail, le règlement intérieur définit les règles générales et permanentes et précise la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité ainsi que les règles relatives à la discipline, notamment les sanctions applicables aux stagiaires (bénéficiaires) et les droits de ceux-ci en cas de sanction. Tout stagiaire (bénéficiaire) accepte de fait le règlement intérieur établi par *Nelly Coroir Formation* dès lors que l'action de formation se déroule dans les locaux mis à disposition par ce dernier. Pour toute formation intra-entreprise se déroulant au sein même de l'entreprise cliente, le règlement intérieur fera l'objet des aménagements nécessaires en concertation avec la Direction de l'entreprise cliente. Le Client se porte fort du respect de ces dispositions.

Document révisé le 10 juin 2021

104 rue de la charrière

38500 LA BUISSE

Tél. : 04 76 91 31 38

www.nellycoroir.fr

N°de siret : 443 570 585 000 28 APE 851G

N°Adeli : 389310855

Membre d'une association agréée, le règlement des honoraires par chèque est accepté